



PRÉFECTURE DE L'YONNE

Compte rendu du Comité Local d'Information et de Concertation de DAVEY BICKFORD

24 novembre 2009
préfecture d'Auxerre

Le 24 novembre 2009 à 14 h 00 s'est tenue en préfecture d'Auxerre, sous la présidence de M. Jean-Claude GENEY, secrétaire général, la réunion du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de l'établissement classé Seveso seuil haut DAVEY BICKFORD de Héry.

Le site a une activité de conception, développement, production et vente d'initiateurs pyrotechniques.

Participants :

M. Jean-Claude GENEY, secrétaire général de la préfecture de l'Yonne,

M. Alexandre SANZ, chef du SIACED-PC, préfecture de l'Yonne,

Mme Adeline MIROL, SIACED-PC, préfecture de l'Yonne,

M. Dominique VANDERSPEETEN, chef de la cellule « risques industriels » de la DRIRE Bourgogne,

Mme Lydie PERRAUDIN, Inspecteur des installations classées, DRIRE Bourgogne,

M. Olivier TIEDREZ, Inspecteur des installations classées, DRIRE Bourgogne,

M. Denis ARNAUD, SDIS de l'Yonne,

Mme Emmanuelle CARON, chargée d'études Risques à la DDEA de l'Yonne,

M. Yves DEMOUY, chef du service Environnement, DDEA de l'Yonne,

M. Yvan TELPIC, Risques naturels et technologiques DDEA de l'Yonne,

M. Jean-Michel DELAGNEAU, conseiller général de l'Yonne,

Mme Chantal CHARBONNIER, maire de Héry,

M. Christian DEVAUX, premier adjoint mairie de Héry,

Mme Christine DELAGNEAU, maire de Hauterive,

Mme Micheline KRÄHENBÜL, association Yonne Nature Environnement (FNE),

M. Jean-Yves BICHEMIN, responsable HSE, DAVEY BICKFORD,

Mme Claire VIEILLARD, représentante CHSCT DAVEY BICKORD,

M. Laurent DOUHAISENET, directeur du site DAVEY BICKORD,

M. Pascal ROLLIN, représentant CHSCT DAVEY BICKORD,

Rédaction du compte rendu : Mme Catherine SAUT de l'ACERIB¹.

1/ Ouverture de la séance par M. le président

Le président ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

¹ ACERIB : Agence de Communication et d'Echange sur les Risques Industriels en Bourgogne

2/ Présentation du rapport d'activité 2008 par l'exploitant

M. BICHEMIN présente ce point.

DAVEY BICKORD dispose d'un site pyrotechnique depuis 1901 et est implanté à Héry depuis 1908. Il n'existe pas d'autre site en France. Le site compte environ 400 salariés, 179 bâtiments administratifs, ateliers et dépôts. Il s'étend sur une superficie de 40 hectares entièrement clôturés sur 3,4 km. Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – ICPE – classée SEVESO seuil haut. Son activité est la fabrication, la mise en œuvre et le stockage d'explosifs (rubriques 1310, 1311 de la nomenclature des ICPE). Il dispose d'un système de gestion de la sécurité (SGS) basé sur le référentiel de l'arrêté du 10 mai 2000.

Les risques majeurs sont l'explosion et l'incendie. La prévention des risques est réalisée au niveau d'analyses de risques et de la mise en place de dispositions opérationnelles afin de limiter les effets en cas d'initiation.

Prévention des risques d'explosion :

Diminution du risque d'explosion pour chaque installation pyrotechnique élémentaire :

- en diminuant, fractionnant et découplant des charges de produits pyrotechniques,
- en empêchant un amorçage simultané des charges dans un même bâtiment (compartiments),
- en respectant des distances de non transmission d'un bâtiment à l'autre,
- en appliquant les règles de base en matière de conception des installations : murs forts, murs en béton, merlons.

En 2008, 2 études de sécurité du travail ont été réalisées et approuvées par l'IPE (inspection des poudres et explosifs), soit environ 200 h de travail. Deux gros projets d'études de sécurité du travail ont été lancés en 2008 pour être finalisés en 2009, soit environ 300 h de travail.

De plus, un contrat d'un montant de 64100 € a été conclu avec un prestataire externe pour un soutien à la réalisation sur 2009 de 10 études de sécurité du travail.

Prévention des risques incendie :

Le réseau incendie, régulièrement visité par le SDIS pour vérifier son bon fonctionnement, comporte :

- 8 poteaux d'incendie à l'intérieur du site : renouvellement commencé en 2005, fin prévue en 2013 pour un budget de 20 k€ dont 8 k€ déjà réalisé (soit 40 %),
- 1 poteau d'incendie à l'entrée de l'établissement (propriété de la municipalité d'Héry, remplacé en 2004 par un poteau de dernière génération).

Détection incendie : DAVEY BICKORD renforce son réseau de détection incendie pour les bâtiments à risque d'incendie (bâtiments anciens construits en bois et métal) :

- Supervision,
- Emboutissage,
- Transformateurs,
- Ateliers inflammateurs,
- Atelier mécanique,
- Ateliers fil électrique.

Début du programme : 2006 – fin du programme : 2013 pour un budget prévisionnel de 85 k€ dont 20 k€ réalisés soit un taux de réalisation de 24 %.

Remarque : aucun de ces bâtiments ne peut générer un risque d'accident majeur.

Entretien du site : pour diminuer le risque de propagation d'un incendie sur le site, les espaces verts sont régulièrement entretenus : coupe et évacuation de l'herbe, élagage des arbres et broyage de ces élagages, ... Le coût de cet entretien est de 60 k€ HT.

Étude de dangers :

L'étude de dangers permet d'identifier des scénarios d'accidents majeurs potentiels. En 2008, l'inspection des installations classées a rendu son rapport de premier examen de l'étude de dangers. Des compléments ont été demandés sur différents points. Afin de répondre aux remarques, un tiers expert en pyrotechnie – SME environnement – est intervenu.

Montant de l'expertise : 20 k€.

Temps de travail DAVEY BICKFORD : environ 300 h.

Mise en demeure :

En 2008, DAVEY BICKFORD a été mis en demeure pour 3 points :

- défaut d'application d'une EST (étude de sécurité du travail),
- gestion des modes dégradés,
- absence d'audit du SGS.

Des actions correctives ont été mises en place par DAVEY BICKFORD et examinées en détail par l'inspection des installations classées lors de son inspection du 3 octobre 2008. Celle-ci a considéré que la mise en demeure pouvait être levée sous réserve de la prise en compte de remarques faites au cours de cette inspection et rappelées dans sa fiche des constatations diffusée le 16 octobre 2008.

Bilan du SGS :

- prévention des risques : voir point ci-dessus ;
- gestion des situations d'urgence : exercice POI réalisé au second semestre 2009 avec la nouvelle direction, sur le thème "constitution du poste de commandement et communication à chaud" ;
- finalisation de l'organisation du traitement des anomalies, incidents et accidents : toute personne peut signaler une anomalie à l'aide d'une fiche ;
- audit annuel du SGS et plan d'actions associées ;
- réalisation de deux revues de direction par an : avril (présentation du SGS) et septembre 2009 (bilan des actions).

Accidents – incidents :

Tout accident ou incident est enregistré sur une fiche faisant l'objet d'une analyse déclenchant une action corrective s'il y a mise en évidence d'une défaillance. Cette action est ensuite inscrite aux plans d'actions sécurité gérés sur l'intranet de la société. Le suivi de la mise en œuvre des actions est assuré périodiquement par le service Hygiène Sécurité Environnement (HSE) en collaboration avec les secteurs concernés. Le bilan d'avancement est analysé chaque trimestre par le CHSCT et le bilan annuel est analysé une fois par an et présenté en revue de direction.

Les principales conclusions du bilan 2008 sont :

- pas d'accident majeur ;
- constatation que la conception des installations et des matériels, accompagnée par des instructions de travail résultant des analyses de risques est à ce jour efficace, ainsi que le port des protections individuelles préconisées au poste de travail ;
- 9 accidents du travail avec arrêt ont conduit à 450 jours de travail perdus, à comparer aux 702 jours perdus en 2007 pour 12 accidents du travail :
 - 2 accidents lors d'opérations pyrotechniques sur de faibles quantités (inférieures à 500 g) de matières énergétiques : une projection de composition retard dans les yeux

(brûlure aux yeux), et une brûlure à la main par une composition pyrotechnique lors d'une opération de réglage ;

- 7 accidents sur opération pyrotechnique.

Programme pluriannuel de réduction des risques :

- réseau incendie : poursuite du plan de renouvellement ;
- détection incendie : poursuite des aménagements ;
- poursuite de l'entretien du site ;
- poursuite du déroulement du programme d'analyses de risques pour réduire ces risques à la source chaque fois que possible ;
- actions décidées en revue de direction, dont les principales sont :
 - réalisation d'un exercice POI ;
 - deux revues de direction ;
 - lancement du programme de réduction des risques professionnels.

Discussion :

À propos des exercices POI, il est précisé qu'ils sont effectués au rythme de un par an en interne. Il est prévu une collaboration avec le SDIS pour l'année 2010, afin de travailler en concertation, et afin que les nouveaux pompiers arrivés en poste puissent connaître le site.

À propos du PPI, celui de DAVEY BICKFORD date de 2008 et un exercice doit être effectué tous les 3 ans. Il est prévu la réalisation d'un exercice en 2010. Il n'est pas prévu d'associer les élus à cet exercice mais ils peuvent en être informés.

M. le secrétaire général tient à rappeler que la valeur d'un exercice PPI tient au fait d'avoir pu identifier des points faibles pour en tirer des pistes d'amélioration.

3/ Actions engagées par la DRIRE depuis la dernière réunion du CLIC

Mme PERRAUDIN présente ce point.

Une inspection a été réalisée le 3 octobre 2008 avec les thèmes suivants :

- suites de la précédente inspection (respect d'une mise en demeure) :
 - application dans les ateliers de séchage de la pentrite des mesures de maîtrise des risques déterminées par l'analyse de risques ;
 - gestion des modes dégradés : justification a priori des conditions d'exploitation particulières (mesures compensatoires) ;
 - réalisation d'audits internes du SGS.
- contrôle des accès au site :
- réalisation de la nouvelle version de l'étude de dangers (respect de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2008) et des études de sécurité du travail afférentes ;
- suivi du bon avancement des plans de mise en conformité des équipements électriques et de protection contre la foudre (prévus jusque 2010).

Résultats de cette inspection :

- Suites de la précédente inspection (respect d'une mise en demeure) :
 - une nouvelle analyse de risques des ateliers de séchage de la pentrite a été réalisée, des consignes ont été établies en conséquence et l'exploitant a lui-même vérifié par contrôles internes qu'elles sont appliquées ;

- une procédure a été intégrée au SGS sur la gestion des modes dégradés d'exploitation ;
 - un audit interne du SGS a été réalisé par appel à un cabinet spécialisé ; l'exploitant a entrepris des actions correctives suite aux remarques faites (amélioration de la gestion de la maintenance préventive, par exemple).
- contrôle des accès au site : une procédure existait et était appliquée, toutefois la vérification de la nationalité et la bonne prise de connaissance des consignes de sécurité par le visiteur pouvait être amélioré.
- Lors de l'inspection réalisée le 20 novembre 2009, les inspecteurs ont pu vérifier que ces remarques avaient été dûment prises en compte.
- réalisation de la nouvelle version de l'étude de dangers (respect de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2008) et des études de sécurité du travail afférentes : l'ensemble de ces études révisées répond aux prescriptions et est recevable, ainsi :
- l'instruction menée par l'inspection des installations classées sur cette base a ainsi pu mener à la proposition de prescription du PPRT ;
 - elle va mener également très prochainement (prochain CODERST) à une proposition de prescriptions d'exploitation mises à jour.
- suivi du bon avancement des plans de mise en conformité des équipements électriques et de protection contre la foudre (prévus jusque 2010) : l'avancement est satisfaisant :
- lors de l'inspection du 20 novembre 2009, il a été constaté que tous les bâtiments à risques notables sont à présent refaits à neuf (zéro remarque).
 - les bâtiments de stockage sont protégés contre la foudre par cages de Faraday, toutefois leur contrôle périodique est nécessaire ; en outre leur efficacité doit être confirmée par un organisme tiers compétent ; cette dernière action est programmée pour décembre 2009 (APAVE).
 - les équipotentialités viennent de faire l'objet d'une commande pour leur mise en conformité (25000 €).

Le rapport de l'inspection des installations classées suite à cette inspection sera transmis prochainement au préfet.

4/ Travaux préparatoires au PPRT

Ce point est présenté par M. TIEDREZ.

Synthèse de l'étude de dangers de l'établissement de Davey Bickford :

Parmi les différents phénomènes dangereux susceptibles de survenir, 52 phénomènes ont des effets qui sortent des limites de l'établissement. Ils se répartissent ainsi selon leurs effets :

- 49 phénomènes d'explosion, qui ont des effets de type surpression,
- 3 phénomènes d'incendie, qui ont des effets thermiques (stockage de fuel domestique).

Ces phénomènes dangereux concernent :

- les bâtiments pyrotechniques (dépôts et ateliers de fabrications de produits explosifs),
- les aires de chargement / déchargement de camions.

Principes d'exclusion des phénomènes du PPRT :

Il est possible d'exclure des phénomènes du PPRT, selon des principes et conditions :

- o existence d'une mesure passive de maîtrise des risques,

o probabilité d'accident la plus faible, reposant sur au moins 2 mesures techniques de maîtrise des risques, avec un niveau de probabilité maintenu en cas de défaillance d'une desdites mesures.

L'exploitant n'a proposé d'écarter aucun phénomène.

Probabilité et intensité des phénomènes dangereux :

Chaque phénomène dangereux a une certaine probabilité et une certaine intensité. On utilise :

➤ une échelle de probabilité à 5 classes :

Classe de probabilités	Probabilité d'occurrence (sens croissant de E vers A)				
	10 ⁻⁵	10 ⁻⁴	10 ⁻³	10 ⁻²	
	E	D	C	B	A
	événement possible mais extrêmement peu probable	événement très improbable	événement improbable	événement probable	événement courant

La détermination des classes de probabilités affectées aux différents phénomènes dangereux s'appuie sur une méthodologie justifiée par l'exploitant et prenant en compte notamment la fréquence des différentes tâches et le retour d'expérience du secteur de la pyrotechnie. La classe de probabilité exprime une fréquence annuelle pour l'établissement du phénomène dangereux : un événement de probabilité C peut se produire entre une fois par millénaire et une fois tous les dix-milles ans, par exemple.

➤ une échelle d'intensité à 4 niveaux :

Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs (SELS)	Zone délimitée par le seuil des effets létaux (SEL)	Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur le vie humaine (SEI)	Zone délimitée par le seuil des destructions significatives de vitres
effets très graves : 200 mbar CL 5%	effets graves : 140 mbar CL 1%	effets significatifs : 50 mbar	effets indirects : 20 mbar

Cette échelle se base sur des seuils réglementaires de seuils d'effets létaux (SEL). On a 3 seuils d'effets directs et un seuil d'effet indirect (bris de vitre). Ce dernier concerne uniquement les phénomènes de surpression.

Les phénomènes dangereux sont identifiés et analysés :

- évaluation de leurs probabilités d'occurrence,
- quantification par rapport aux valeurs de référence des seuils d'effets.

L'examen permet de déterminer les phénomènes sortant des limites de l'établissement.

Phénomènes dangereux retenus pour le PPRT - Probabilité et distances d'effets :

A chaque seuil d'effet est associée une couleur. Les niveaux de probabilités vont de C à D. Les distances peuvent atteindre 440 m : phénomènes n°44 à 49.

N° du PhD	Commentaire	Proba indice	Type d'effet	Effet très grave	Effet grave	Effet significatif	Bris de vitres	Cinétique
1	Incendie flaque fioul au dépotage Dépôt fioul 3	C	Thermique	17	22	29		Rapide
2	Incendie flaque fioul au dépotage Dépôt fioul 6BC	C	Thermique	17	22	29		Rapide
3	Incendie flaque fioul au dépotage Dépôt fioul 23E	C	Thermique	17	22	29		Rapide
4	Explosion Champ de tir 31	C	Surpression	19	36	54	107	Rapide
5	Explosion Atelier chargement et assemblage d'artifices 32	C	Surpression	8	15	22	44	Rapide
6	Explosion Atelier conditionnement détonateurs pyrotechniques 43	C	Surpression	34	65	95	190	Rapide

N° du PhD	Commentaire	Proba indice	Type d'effet	Effet très grave	Effet grave	Effet significatif	Bris de vitres	Cinétique
7	Explosion Dépôt 75 cellule 1	C	Surpression	80	150	220	440	Rapide
8	Explosion Dépôt 75 cellule 2	C	Surpression	80	150	220	440	Rapide
9	Explosion Dépôt 75 cellule 3	C	Surpression	80	150	220	440	Rapide
10	Explosion Dépôt 75 cellule 4	C	Surpression	80	150	220	440	Rapide
11	Explosion Dépôt 75 cellule 5	C	Surpression	80	150	220	440	Rapide
12	Explosion Dépôt 75 cellule 6	C	Surpression	79	148	217	434	Rapide
13	Explosion Aire chargement déchargement 75	D	Surpression	92	172	252	504	Rapide
14	Explosion Dépôt 76	D	Surpression	115	216	317	635	Rapide
15	Explosion Aire chargement déchargement 76	D	Surpression	115	216	317	635	Rapide
16	Explosion Dépôt 77	D	Surpression	145	273	400	800	Rapide
17	Explosion Aire chargement déchargement 77	D	Surpression	137	257	376	752	Rapide
18	Explosion Dépôt 78	C	Surpression	145	273	400	800	Rapide
19	Explosion Aire chargement déchargement 78	D	Surpression	145	273	400	800	Rapide
20	Explosion Dépôt 79	C	Surpression	145	273	400	800	Rapide
21	Explosion Aire chargement déchargement 79	D	Surpression	145	273	400	800	Rapide
22	Explosion Dépôt 80	C	Surpression	145	273	400	800	Rapide
23	Explosion Aire stationnement chargement déchargement Sud	D	Surpression	214	402	589	1178	Rapide
24	Explosion Dépôt 81	D	Surpression	166	312	458	915	Rapide
25	Explosion Aire chargement déchargement 81	D	Surpression	172	323	474	948	Rapide
26	Explosion Dépôt 82	D	Surpression	197	370	543	1085	Rapide
27	Explosion Aire chargement déchargement 82	D	Surpression	172	323	474	948	Rapide
28	Explosion Dépôt 83	D	Surpression	210	393	577	1153	Rapide
29	Explosion Aire chargement déchargement 83	D	Surpression	214	402	589	1178	Rapide
30	Explosion Aire stationnement chargement déchargement Ouest	D	Surpression	214	402	589	1178	Rapide
31	Explosion Atelier séchage pentrite 130C/D	B	Surpression	50	93	137	273	Rapide
32	Explosion Dépôt 204B	C	Surpression	37	70	102	204	Rapide
33	Explosion Atelier étuvage détonateurs pyrotechniques 204C	B	Surpression	34	65	95	190	Rapide
34	Explosion Dépôt 204D	C	Surpression	40	75	110	220	Rapide
35	Explosion Dépôt 204E	C	Surpression	40	75	110	220	Rapide
36	Explosion Dépôt 204F	C	Surpression	34	65	95	190	Rapide
37	Explosion Dépôt 204G	C	Surpression	29	55	81	162	Rapide
38	Explosion Dépôt 204H	C	Surpression	40	75	110	220	Rapide
39	Explosion Aire chargement déchargement 208A	D	Surpression	80	150	220	440	Rapide
40	Explosion Atelier conditionnement détonateurs électriques et artifices 208C	C	Surpression	40	75	110	220	Rapide
41	Explosion Atelier conditionnement détonateurs électriques et artifices 208D	C	Surpression	40	75	110	220	Rapide
42	Explosion Atelier conditionnement détonateurs électriques et artifices 208E	C	Surpression	40	75	110	220	Rapide
43	Explosion Atelier conditionnement détonateurs électriques et artifices 208G	C	Surpression	40	76	111	222	Rapide
44	Explosion Aire chargement déchargement 208G	D	Surpression	80	150	220	440	Rapide
45	Explosion Dépôt 209A	C	Surpression	80	150	220	440	Rapide
46	Explosion Dépôt 209B	C	Surpression	80	150	220	440	Rapide
47	Explosion Aire chargement déchargement 209B	D	Surpression	80	150	220	440	Rapide
48	Explosion Dépôt 209C	C	Surpression	80	150	220	440	Rapide

N° du PhD	Commentaire	Proba indice	Type d'effet	Effet très grave	Effet grave	Effet significatif	Bris de vitres	Cinétique
49	Explosion Aire chargement déchargement 209C	D	Surpression	80	150	220	440	Rapide
50	Explosion Dépôt 209D	C	Surpression	80	150	220	440	Rapide
51	Explosion Dépôt 221	C	Surpression	44	83	122	244	Rapide
52	Explosion Dépôt 224	C	Surpression	30	55	81	163	Rapide

Mesures de réduction du risque à la source :

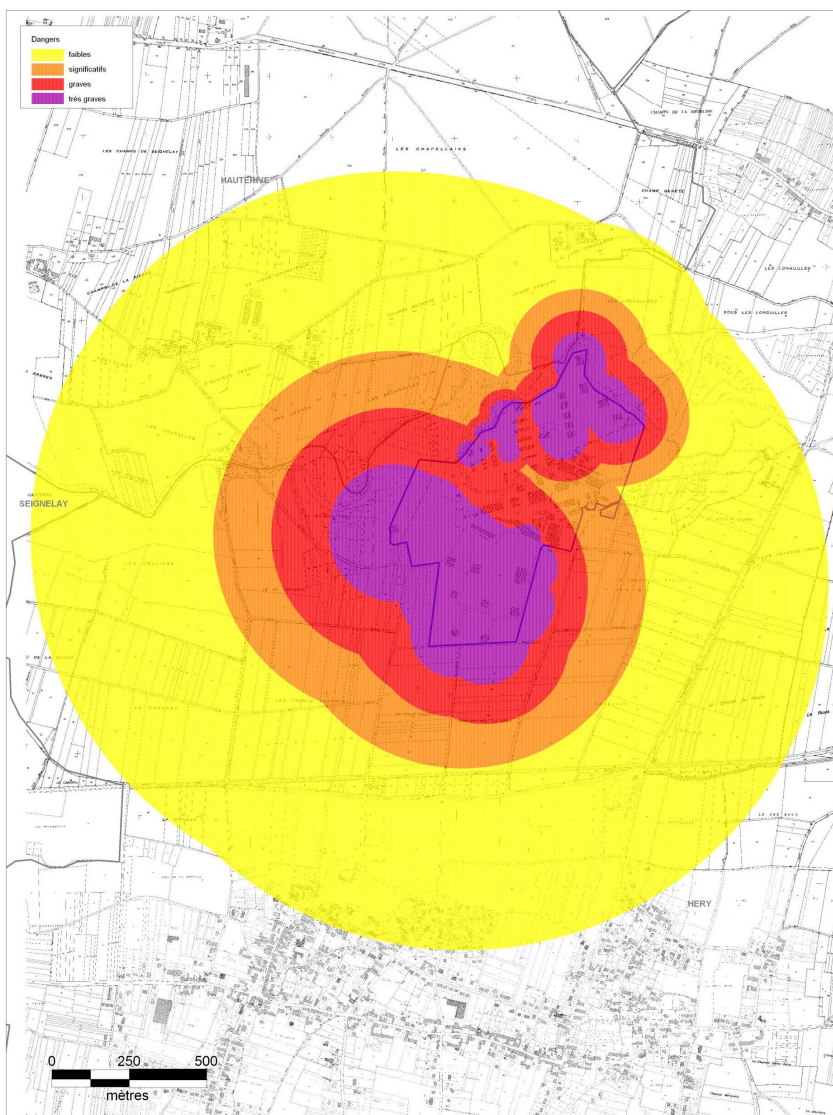
- distances minimales à respecter entre lieux ou bâtiments,
- respect des "timbrages" : quantité maximale d'explosifs autorisée dans un lieu ou un bâtiment,
- limitation des opérations possibles simultanément dans un même lieu ou bâtiment,
- transports « ADR », emballages admis au transport,
- limitation des apports d'énergie de toutes natures,
- formation des personnels,
- clôtures défensives,
- protection foudre.

Nota : une bonne part de ces mesures est déjà en application (décret 79-846).

L'étude de dangers est jugée satisfaisante et sera portée à l'ordre du jour d'un prochain CODERST.

Carte des effets des phénomènes externes à l'établissement (surpression) :

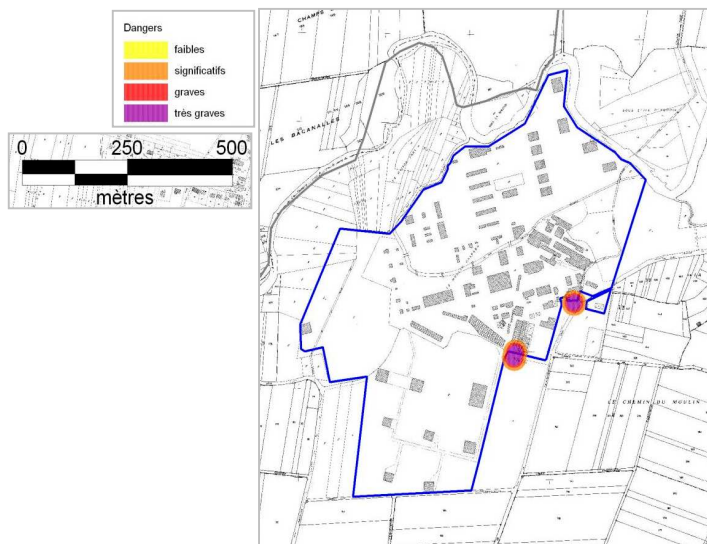
PPRT Davey-Bickford (Héry)
Enveloppes des effets de surpression à cinétique rapide potentiels



Les limites de l'établissement sont représentées par un trait bleu foncé. On voit 2 grandes zones violettes correspondant aux 2 principales zones d'activité de stockage.

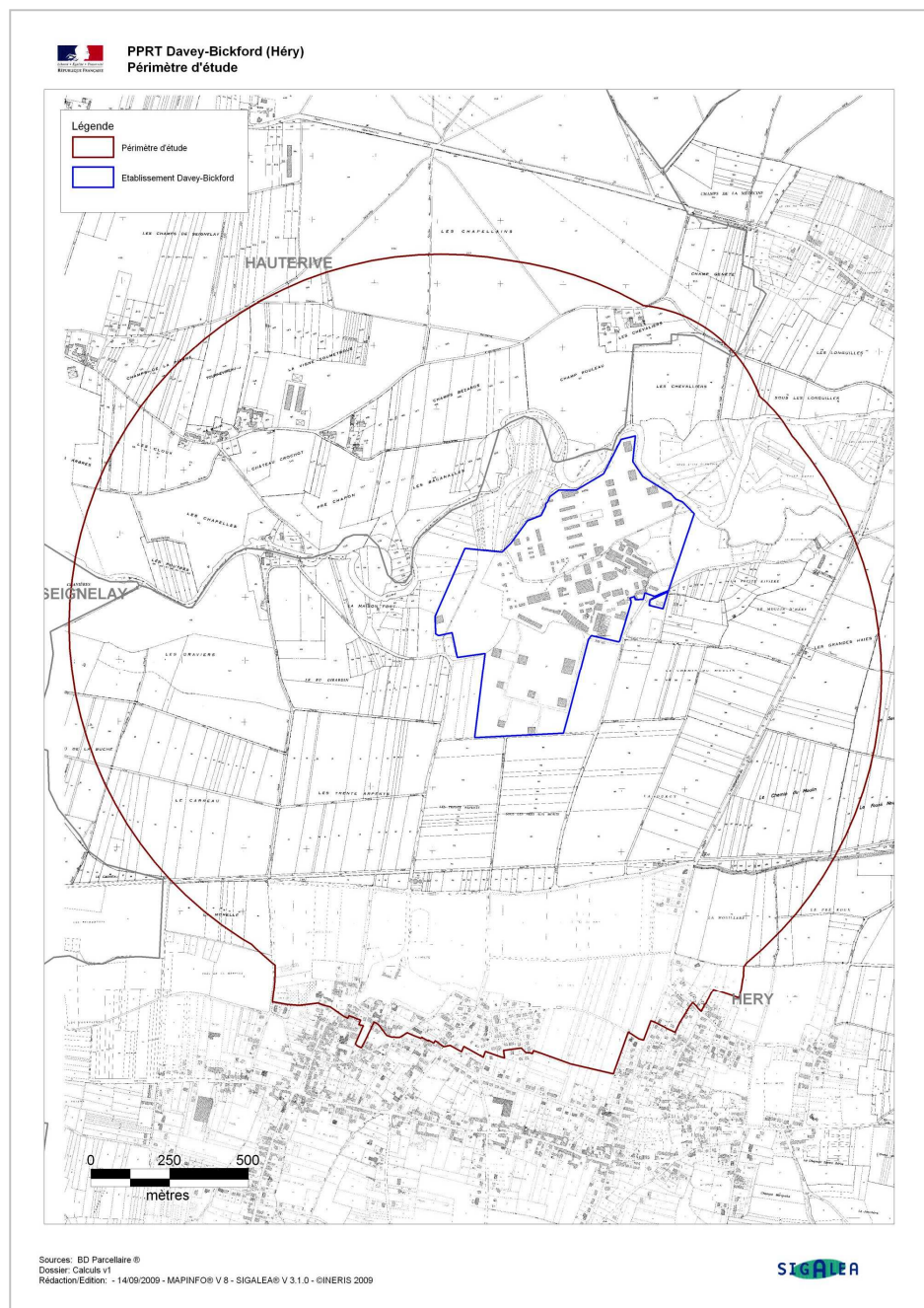
À noter : le périmètre du Projet d'Intérêt Général (PIG) est un peu moins étendu, ceci est lié à la nouvelle prise en compte de l'activité sur les quais de chargement et déchargement, ce qui entraîne des effets plus importants vers le Sud.

Carte des effets des phénomènes externes à l'établissement (thermique) :



Même très limités, les effets thermiques sortent légèrement du site et sont de ce fait pris en compte.

Projet de périmètre d'étude du PPRT :



Dans le choix du périmètre d'étude, le zonage correspond à l'enveloppe des effets pour les zones non urbanisées tandis que les parcelles urbanisées se trouvant – même seulement en partie – dans la zone impactée sont retenues dans leur intégralité et seront réglementées de manière homogène.

Discussion :

M. DEVAUX souhaite disposer d'une carte précise, notamment de la zone d'effet de bris de vitre en vue des projets de la commune.

Cette carte sera transmise, ainsi que les cartes à venir : cartes des aléas et des enjeux. Il est important que les administrés soient informés de manière claire, surtout lorsqu'ils sont en limite de zone.

5/ Cadre général de l'élaboration du PPRT

Mme MIROL présente ce point.

Les trois communes concernées par le PPRT , Héry, Hauterive et Seignelay, ont été consultées pour avis sur les modalités de concertation inscrites dans le projet d'arrêté préfectoral de prescription du PPRT. Elles ont au maximum un mois pour donner une réponse. À réception de leur avis, l'arrêté préfectoral de prescription du PPRT pourra être signé. L'arrêté préfectoral de prescription du PPRT devra être affiché pendant un mois.

En mairies, devra être mis à disposition du public un registre de concertation qui recueillera les remarques des publics intéressés. Le dossier ainsi mis en concertation sera constitué tout d'abord du rapport de l'inspection des installations classées, et il sera enrichi au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.

Le PPRT doit être approuvé dans les 18 mois suivant la prescription, soit fin du 1^{er} semestre 2011. Afin de garder un temps de travail si nécessaire, on peut fixer l'échéance à fin octobre 2011.

Étapes à venir : une réunion des personnes et organismes associés (POA) avec présentation des aléas et des enjeux. Des réunions de travail seront aussi organisées concernant le règlement. Le projet de PPRT sera soumis à avis des POA, puis à une enquête publique, avant son approbation.

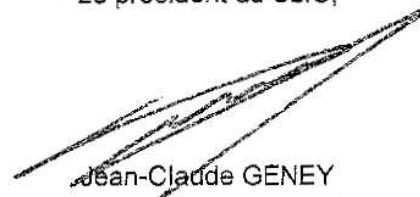
M. le secrétaire général rappelle que la transparence doit être de mise pour ce projet afin d'instaurer un climat de confiance.

Mme CARON précise à l'attention des élus que, dès la prescription du PPRT, s'appliquera une obligation d'information des acquéreurs et locataires, précisée par arrêté d'information des acquéreurs et locataires. Les services de l'Etat se tiennent disponibles pour plus d'information DRIRE, DDEA, SIACED-PC.

À propos de l'activité de DAVEY BICKFORD : un plan de départ volontaire est activé, avec déjà 47 départs. Un plan d'investissement sur 3 ans est prévu pour un coût de 8 à 10 M€.

M. le secrétaire général remercie l'assistance de sa participation et clôt la séance.

Le président du CLIC,



Jean-Claude GENEY